

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département des Pyrénées-Orientales – Arrondissement de Prades
COMMUNE DE CATLLAR

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2025-03-2-02

Date de convocation :

26/03/2025

Nombre de membres en
exercice : **15**

Nombre de présents : **10**

Procurations : **1**

Absents : **4**

Suffrages exprimés : **11**

POUR : 11

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

**OBJET : AFFECTATION DU
RÉSULTAT 2024 – EAU ET
ASSAINISSEMENT**

L'an deux mille vingt-cinq et le trente et un mars à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, dûment convoqué le vingt-six mars deux mille vingt-cinq, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Catllar (Salle du Conseil Municipal), sous la présidence de Josette PUJOL, Maire.

Présents : Josette PUJOL, Gérald BARJAVEL, Séverine PRADEILLE, Nicole ARQUER, Henri DECHARTRE, Laëtitia GILLES, Nadège SELVA, Laurent ALBECQ, Pierre BES, Sandrine LECOMTE.

Procurations : Léa BARJAVEL à Gérald BARJAVEL.

Absents : Céline SEMENOU, Laurent ASTRUCH, Catherine PECH, Léa BARJAVEL.

Monsieur Laurent ALBECQ est élu secrétaire de séance.

Madame le Maire rappelle au conseil municipal l'approbation du compte financier unique 2024 de l'eau et de l'assainissement lors de la séance du 10/03/2025. Compte tenu des résultats de celui-ci, elle propose d'affecter le résultat d'exploitation 2024 comme suit :

Fonctionnement	Résultat d'exploitation	14 685.56 €
	Report de 2023	54 749.42 €
	Résultat de fonctionnement cumulé	69 434.98 €
Investissement	Résultat d'investissement	42 184.64 €
	Solde des restes à réaliser	24 455.00 €
	Besoin de financement	0.00 €
	Affectation en réserves (1068)	0.00 €
	Report en exploitation (002)	69 434.98 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, décide :

• **D'approuver** l'affectation du résultat d'exploitation 2024 de l'eau et de l'assainissement telle que proposée par son Maire soit :

- Affectation en réserves (1068) : 0.00 €
- Report en exploitation (002) : 69 434.98 €

• **D'autoriser** Madame le Maire à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'application de cette décision.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le secrétaire de séance,

Le Maire,

Laurent ALBECQ.

Josette PUJOL.

